

LA VILLE RECRUTE DES APPRENTIS

Vous avez entre 16 et 29 ans et souhaitez entrer dans la vie professionnelle par le biais de l'apprentissage. Vous recherchez une collectivité Territoriale dynamique qui vous accompagnera vers l'obtention de votre diplôme, la Ville d'Aix en Provence dans le cadre de sa politique de soutien à l'apprentissage recrute :

UN AGENT DE PREVENTION ACCES AU DROIT (H/F) Pour sa Direction Politique de la Ville

MISSION:

Au sein de la Direction politique de la Ville et sous l'encadrement du maître d'apprentissage, l'apprenti(e) Agent de prévention accès au droit participe aux projets de développement de la politique de prévention.

ACTIVITES:

- Développer des projets contribuant aux politiques de prévention
- Suivre et animer les actions auprès de la Maison de la justice et du droit
- Participer à l'accueil et l'orientation des usagers
- Rédiger des comptes rendus, et suivre les tableaux de bord
- Elaborer les conventions
- Etre présent sur les actions menées dans le cadre de la prévention avec les différents acteurs associatifs
- Suivre les projets associatifs et les évaluer
- Rédiger les documents relatifs au cadre d'accompagnement à la démarche qualité des services
- Elaborer les tableaux de bords de suivi de projets et mise à jour des indicateurs
- Participer au diagnostic territorial des quartiers prioritaires de la ville d'Aix en Provence

Déplacement sur le terrain à prévoir (quartier prioritaire de la Ville) et à la Maison de la Justice et du Droit.

PROFIL REQUIS:

- Niveau d'études préparé : BUT / Master
- Secteur : Carrières juridiques parcours administration et justice / Droit privé et sciences criminelles spécialité lutte contre l'insécurité

HORAIRES: 35 h / Semaine (annualisées)

LIEU DE TRAVAIL : 14 Place Romée de Villeneuve Le Ligoures

REMUNERATION:

Selon l'âge et le niveau de diplôme, entre 25% et 78% du SMIC, conformément à la législation en vigueur. Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge (Loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008)

Adresser votre candidature (lettre de motivation, CV), avant le 30/04/2024, à :

Par courrier:

Mairie d'Aix en Provence

Par mail:

Recrutement1@mairie-aixenprovence.fr

Direction Adjointe des Services Ressources Humaines Service Recrutement et Gestion des Postes Hôtel de Ville CS 30715 13616 Aix en Provence Cedex 01

Informations complémentaires :

Mme Nadia MOKADEM, Chargé de mission prévention Mme Juliette LEMAN, Gestionnaire du recrutement